

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 9–11 février 2009

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

**Point 5 de l'ordre du
jour**

Pour approbation

F

Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.1/2009/5-A/Rev.1

10 février 2009

ORIGINAL: ANGLAIS

POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES

**Promouvoir l'égalité des sexes et
l'autonomisation des femmes dans la
recherche de solutions aux problèmes de la
faim et de la malnutrition**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, OEDP*:	M. D. Stevenson	tél.: 066513-2325
Chef, chargée de la politique du PAM en faveur des femmes, des enfants et de l'égalité des sexes:	Mme I. Jallow	tél.: 066513-3642

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division des politiques, de la planification et des stratégies



RESUME

"Pour briser le cycle de la faim et de la pauvreté, il faut d'abord aider les femmes. La faim engendre l'insécurité, exacerbe souvent les tensions à l'origine des conflits et des crises, et crée des situations où les femmes et les filles sont fréquemment victimes de maltraitance, de viol et de violence. Face au dénuement le plus total, l'accès à l'alimentation constitue un véritable pouvoir. Le PAM s'emploie, par une action prudente et novatrice, à renforcer l'autonomie des femmes et à assurer leur protection dans le cadre des distributions alimentaires afin qu'elles aient accès, en toute sécurité, à la nourriture."

Josette Sheeran, Directrice exécutive du PAM

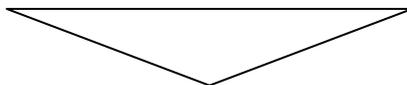
L'inégalité entre hommes et femmes est à la fois l'une des principales causes et l'un des principaux effets de la faim et de la pauvreté: l'on estime que les femmes et les filles représentent 60 pour cent de ceux qui, partout dans le monde, souffrent de la faim chronique et que 20 pour cent sont des enfants de moins de 5 ans. La réalisation des objectifs visés par la Déclaration du Millénaire en matière de lutte contre la pauvreté et la faim passe par l'égalité des sexes.

Le Plan stratégique pour 2008–2011 offre une occasion de revoir la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes et de mieux intégrer cet aspect à sa programmation. Le PAM doit continuer de mettre en œuvre les mesures positives prévues par ses politiques précédentes en faveur des femmes, mais il lui faut adopter une approche plus globale s'il veut instaurer un meilleur équilibre dans les rapports entre les sexes et dans les relations familiales.

Le présent document expose dans leurs grandes lignes les mesures qui devraient être prises pour mieux intégrer la problématique hommes-femmes aux politiques et aux programmes du PAM: il identifie les priorités et les mesures à adopter pour exploiter les points forts du PAM, comme sa présence unique sur le terrain et ses larges partenariats, reflète les conclusions d'une évaluation récente de sa politique en matière de problématique hommes-femmes et indique comment le PAM pourrait s'employer de façon constructive à protéger les femmes.

Le but visé est de créer un environnement propice dans lequel le PAM pourra mieux promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes afin d'aider les pays partenaires à trouver des solutions aux problèmes de la faim et de la malnutrition, ce qui, en définitive, accroîtra l'efficacité et la durabilité des programmes destinés à lutter contre la pauvreté et la faim.

PROJET DE DECISION*



Le Conseil approuve la "Politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes" (WFP/EB.1/2009/5-A/Rev.1) et:

- réitère l'engagement qu'il a pris de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- reconnaît qu'il importe de créer un environnement propice à la réalisation de l'égalité des sexes et est résolu à mettre en œuvre les interventions, priorités de programmation et mesures d'appui institutionnel visées dans le document; et
- s'engage à défendre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



BUT ET OBJET DE LA POLITIQUE

1. Le PAM ne peut accomplir sa mission que si les femmes, les hommes, les filles et les garçons sont égaux en termes de possibilités, d'accès aux ressources et aux services, et de participation à la prise de décisions¹. Dans son nouveau Plan stratégique pour 2008–2011, le Programme met en relief le lien qui existe entre l'inégalité entre hommes et femmes et la faim, et réitère son engagement d'œuvrer, à tous les niveaux, pour que les disparités entre les sexes soient prises en compte et que l'égalité entre hommes et femmes soit garantie. Il prévoit également d'adapter ses outils au contexte et de répondre aux besoins identifiés de manière plus appropriée et plus souple. Enfin, ce nouveau Plan stratégique est l'occasion pour le PAM de revoir sa politique en matière de problématique hommes-femmes et de mieux l'intégrer à sa programmation.
2. Une récente évaluation de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes est parvenue à la conclusion que "contrairement à nombre d'autres organismes des Nations Unies et organismes donateurs, le PAM a su aller au-delà des beaux discours pour imposer des mesures au niveau opérationnel et jeter des bases solides pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, en attirant l'attention sur les femmes et en les associant à cette démarche"².
3. Le présent document, qui reprend les points forts de la précédente politique élaborée pour 2003–2007, définit le cadre à l'intérieur duquel la problématique hommes-femmes devra continuer d'être intégrée aux politiques et aux processus opérationnels et aux programmes du PAM à tous les niveaux. Il identifie les mesures à adopter en priorité pour créer un environnement propice à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en vue d'accroître l'efficacité et la durabilité des programmes de lutte contre l'extrême pauvreté et la faim.
4. Il sera élaboré un plan d'action pour l'ensemble du Programme, assorti d'échéances précises et d'objectifs réalistes et mesurables, qui exposera en détail les mesures institutionnelles en faveur de l'intégration de la problématique hommes-femmes, en précisant le niveau de ressources requis. En se fondant sur une analyse de la problématique hommes-femmes et en s'alignant sur les priorités énumérées dans la présente politique, les bureaux de pays intégreront à leurs programmes de travail des initiatives qui tiendront compte du contexte local et dont le succès pourra être mesuré.

¹ Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme. Informations extraites de la rubrique "Concepts et Définitions" du site Internet: "Par égalité des sexes, on entend la jouissance égale par les femmes et les hommes, les filles et les garçons des mêmes droits, responsabilités et possibilités. L'égalité des sexes ne signifie pas que les femmes et les hommes doivent être semblables mais que leurs droits, responsabilités et possibilités ne dépendent pas de leur sexe. L'égalité entre hommes et femmes implique que l'on prenne en considération les intérêts, les besoins et les priorités des femmes au même titre que ceux des hommes. L'égalité des sexes n'intéresse pas uniquement les femmes: elle concerne aussi les hommes. Hommes et femmes devraient militer ensemble pour l'égalité, qui est à la fois une question liée au respect des droits fondamentaux et une condition préalable, et un indicateur, du développement durable centré sur l'être humain."

² PAM. 2008. "Rapport succinct de l'évaluation finale de la Politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2003-2007): Engagements renforcés en faveur des femmes pour assurer la sécurité alimentaire" (WFP/EB.2/2008/6-B).



PRINCIPES DE BASE

5. L'inégalité entre hommes et femmes est à la fois l'une des principales causes et l'un des principaux effets de la faim et de la pauvreté: l'on estime que les femmes et les filles représentent 60 pour cent de ceux qui, partout dans le monde, souffrent de la faim chronique et que 20 pour cent sont des enfants de moins de 5 ans³. La réalisation des objectifs visés par la Déclaration du Millénaire en matière de lutte contre la pauvreté et la faim passe par l'égalité des sexes.
6. Les précédentes politiques du PAM concernant la problématique hommes-femmes étaient conscientes de cette réalité et ont mis l'accent sur le rôle que jouent les femmes dans la sécurité alimentaire des ménages⁴. Les opérations du PAM devront par conséquent continuer de prévoir des mesures en faveur des femmes. Il convient cependant d'adopter une approche plus globale de nature à améliorer l'équilibre dans les rapports entre les sexes et dans les relations familiales.
7. Cela résulte en partie des défis nouveaux et des possibilités nouvelles qui se présentent en matière d'égalité des sexes: par exemple, la dynamique changeante de la pandémie de VIH/sida a conduit le PAM à élargir l'envergure de ses interventions et à veiller tout particulièrement à intégrer une dimension sexospécifique à ses programmes de lutte contre le VIH/sida⁵.
8. Les changements climatiques rendent la mission du PAM de plus en plus difficile: la plupart de ceux qui ont faim vivent dans des pays en développement qui seront sans doute les plus touchés par les changements climatiques et qui manquent cruellement de moyens pour s'y adapter⁶. Le PAM s'emploie à renforcer ses capacités pour faire face aux difficultés liées à l'évolution du climat, notamment la manière dont il répond aux besoins différents des femmes, des hommes, des filles et des garçons et à leurs mécanismes de survie. C'est ainsi que dans les sociétés inégalitaires, les femmes sont plus vulnérables que les hommes aux catastrophes, en raison des rôles et des comportements que leur attribue la société et qui affectent leur accès aux ressources⁷.
9. La hausse des prix des produits alimentaires et la crise financière mondiale actuelle ont aggravé la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire⁸ et ont réduit à néant certains des progrès

³ ONU. 2007. "Rapport du Secrétaire général: Renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement" (E/2007/71). New York. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le nombre des personnes souffrant de dénutrition était de 963 millions en décembre 2008 (voir: www.fao.org/news/story/en/item/8836/icode/).

⁴ Les travaux de recherche montrent que l'amélioration du statut de la femme a des répercussions positives sur les femmes et leur famille. Il a été démontré que le niveau d'instruction des femmes a une incidence sur les taux de malnutrition infantile (Smith, L.C. et Haddad, L. 2000. *Explaining Child Malnutrition in Developing Countries: A Cross-Country Analysis*. Washington, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI). La sécurité alimentaire des ménages s'améliore lorsque les femmes jouissent d'un accès égal aux ressources; Voir IFPRI. 2000. *Women: the Key to Food Security: Looking into the Household*. Washington.

⁵ PAM. 2006. *Getting Started: HIV, AIDS and Gender in WFP Programmes*. Rome.

⁶ PAM et Columbia University. 2008. *Climate Change in West Africa: Recommendations for Adaptation and Mitigation*. New York.

⁷ Neumayer, E. et Pluemper, T. (2007). The Gendered Nature of Natural Disasters: The Impact of Catastrophic Events on the Gender Gap in Life Expectancy, 1981–2002. Publication disponible en anglais à l'adresse suivante: <http://ssrn.com/abstract=874965>.

⁸ FAO. 2008. "La flambée des prix des denrées alimentaires: Faits, perspectives, effets et actions requises" (HLC/08/INF/1). Document de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale: Les défis du changement climatique et des bioénergies. 3–5 juin 2008. Rome.



accomplis sur la voie d'une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les incidences de cet état de choses sont différentes pour les hommes et pour les femmes et il faut y prendre garde lors de la formulation des politiques et des interventions destinées à y remédier.

10. La violence contre les femmes et les filles s'est intensifiée ces dernières années, ce qui a suscité un appel à l'action partout dans le monde. Pour une large part, ces violences se déchaînent dans les pays qui sont, ou ont été, en proie à un conflit et où le PAM mène de vastes opérations. L'étude du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies concernant la violence contre les femmes en expose les formes, les conséquences et les coûts⁹.
11. Consciente de la nécessité d'accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'Organisation des Nations Unies a adopté en 2006 une politique et une stratégie concernant la problématique hommes-femmes¹⁰, qui constitue un cadre commun pour l'ensemble du système.

INTEGRATION DE LA PROBLEMATIQUE HOMMES-FEMMES AUX PROGRAMMES DU PAM

Réalisations et défis

12. Les politiques que le PAM a suivies par le passé en matière de problématique hommes-femmes se sont traduites par plusieurs réalisations:
 - i) L'accent qui a été mis sur les femmes et les filles a rehaussé leur visibilité non seulement en tant que bénéficiaires de l'aide alimentaire mais aussi en tant qu'acteurs contribuant à la sécurité alimentaire des ménages².
 - ii) L'accès des femmes à l'alimentation s'est considérablement amélioré lorsqu'il a été décidé que ce serait les femmes qui auraient droit à l'assistance alimentaire.
 - iii) La règle selon laquelle les comités chargés de la distribution de produits alimentaires doivent comporter au moins 50 pour cent de femmes a amélioré la participation des femmes aux organes de prise de décisions.
 - iv) La distribution de rations supplémentaires visant à encourager les parents à envoyer leurs filles à l'école a amélioré l'accès des filles à l'éducation.
 - v) Les femmes ont aujourd'hui plus largement accès à la formation dans le cadre des programmes Vivres pour la formation.
 - vi) La collecte de données ventilées par sexe est devenue systématique.
13. Il reste néanmoins des problèmes à résoudre:
 - i) Il est un fait qu'une représentation accrue des femmes au sein des organes chargés de l'aide alimentaire ne se traduit pas automatiquement par une participation accrue à la prise de décisions².

⁹ ONU. 2006. Rapport du Secrétaire général: Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes (A/61/122). New York.

¹⁰ ONU. 2006. "Politique sur la parité entre les sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système des Nations Unies: priorité donnée aux résultats et à l'impact" (CEB/2006/2). New York.



- ii) Établir les cartes de rations au nom des femmes ne leur donne pas nécessairement le contrôle sur les rations du ménage, car celui-ci dépend de la capacité de négocier et de décider de l'utilisation qui sera faite des aliments¹¹.
 - iii) Une approche "à l'emporte-pièce" des Engagements renforcés en faveur des femmes peut avoir limité l'innovation sur le terrain et estompé la nécessité d'entreprendre des analyses des sexospécificités pour adapter les programmes à leur contexte.
 - iv) N'ayant parfois qu'une compréhension limitée de la problématique hommes-femmes, le personnel de terrain a dans certains cas été conduit à considérer ces problèmes comme ne touchant que les femmes¹². Il faut par conséquent poursuivre les recherches et améliorer la conception des programmes.
14. Réaliser l'égalité des sexes au sein du personnel demeure problématique, particulièrement aux postes de responsabilité². C'est ce à quoi vise à remédier la stratégie du PAM en matière de ressources humaines¹³.

CADRE POLITIQUE

Vision

15. Créer un environnement propice dans lequel le PAM pourra promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte de ses politiques, de ses programmes et de ses interventions, afin d'aider les pays partenaires à résoudre les problèmes de la faim et de la malnutrition.

Principes

16. L'égalité des sexes n'est pas simplement souhaitable du point de vue social: elle est indispensable si l'on veut atténuer la pauvreté et la faim¹⁴, et elle est par conséquent liée à la réalisation des objectifs stratégiques du PAM. Celui-ci continuera d'exploiter toutes les possibilités de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les efforts qu'il déploie pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
17. La présente politique s'inspire des politiques existantes et repose sur:
- Le Plan stratégique du PAM pour 2008–2011, qui met l'accent sur le rôle que doit jouer le Programme en aidant les pays à combattre la faim et la dénutrition;

¹¹ Voir les études de cas menées par le PAM pour évaluer le contrôle que les femmes exercent sur les rations distribuées dans le cadre de secours alimentaires (quatrième engagement) et la participation des femmes à la prise de décisions (cinquième engagement) en Colombie, en Indonésie, au Kenya, au Rwanda, en Sierra Leone et en Zambie, juin-septembre 2004.

¹² Dans une enquête menée en 2007, les coordonnateurs de la problématique hommes-femmes ont recensé plusieurs difficultés auxquelles risquait de se heurter l'intégration de la problématique hommes-femmes: un financement inadéquat, des capacités insuffisantes et un nombre limité d'outils destinés à faciliter le processus d'intégration.

¹³ "Préparer l'avenir dès aujourd'hui: Stratégie du PAM en matière de gestion et de mise en valeur des ressources humaines (2008-2011)" (WFP/EB.2/2008/4-C + Corr.1).

¹⁴ Morrison, A., Raju, D. et Sinha, N. 2008. "Gender Equality is Good for the Poor". *Poverty in Focus*, 13(16-17).



- Les principes qui sous-tendent la politique de l'Organisation des Nations Unies en matière d'intégration de la problématique hommes-femmes aux activités du système¹⁵, la résolution 2006/36 du Conseil économique et social et les autres règles et normes applicables¹⁶;
- Les valeurs fondamentales d'humanité, d'impartialité, de neutralité et de respect qui sont à la base des principes d'intervention humanitaire du PAM¹⁷;
- Le principe consistant à "ne pas nuire", c'est-à-dire d'éviter de faire quoi que ce soit qui puisse porter préjudice à un bénéficiaire¹⁸: il peut s'agir, dans ce contexte, de veiller à ce que les sites de distribution soient sûrs et de faire en sorte que les femmes ne soient pas surchargées ni exposées à des violences ou à une exploitation ou des sévices sexuels; et
- Les principes de l'approche axée sur l'intégration de la problématique hommes-femmes au développement, lesquels englobent les différentes forces sociales, économiques, politiques et culturelles qui déterminent comment les hommes et les femmes peuvent bénéficier des ressources et des activités mises à leur disposition et les contrôler; cette approche met l'accent sur les relations entre les sexes afin d'améliorer durablement la condition des femmes.

18. La présente politique a été élaborée en tenant compte de l'évaluation de la politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2003–2007), des consultations qui ont eu lieu avec les partenaires et le personnel de terrain, d'une étude de la documentation relative aux politiques suivies par les partenaires en la matière, des Engagements renforcés du PAM en faveur des femmes ainsi que des enquêtes de référence et de suivi¹⁹.

Buts

19. Les buts visés sont les suivants:

- renforcer et maintenir un environnement institutionnel de nature à appuyer et à encourager l'intégration aux programmes de la problématique hommes-femmes;
- améliorer l'efficacité des programmes du PAM visant à lutter contre la faim dans des pays partenaires et en assurer la pérennité; et
- promouvoir l'intégration d'une perspective sexospécifique aux politiques, programmes et projets concernant l'alimentation et la nutrition des pays partenaires et des partenaires coopérants.

¹⁵ ONU. 2006. "Politique sur la parité entre les sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système des Nations Unies : priorité donnée aux résultats et à l'impact" (CEB/2006/2). New York. Les principaux éléments de cette politique sont les suivants: i) obligation redditionnelle; ii) gestion axée sur les résultats; iii) fonctions de contrôle – suivi et évaluation (S&E), audit et rapports; iv) ressources humaines et financières; v) renforcement des capacités; et vi) cohérence, coordination et gestion des savoirs et de l'information.

¹⁶ Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979); Déclaration et Programme d'action de Beijing (1995); résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité; Déclaration du Millénaire (2000); Déclaration adoptée par le Sommet mondial de l'alimentation cinq ans plus tard (2002); bulletins/directives du Secrétaire général concernant l'exploitation et les abus sexuels (2003).

¹⁷ PAM. 2004. "Principes humanitaires" (WFP/EB.A/2004/5-C), p. 8.

¹⁸ CDA Collaborative Learning Projects. 2004. *The Do No Harm Handbook. The Framework for Analyzing the Impact of Assistance on Conflict*, p. 19. Cambridge, MA (États-Unis d'Amérique).

¹⁹ PAM. 2007. Gender Focal Point Survey. Desk Review of the ECW Implementation and Views from WFP Gender Focal Points/Teams. Rome.



Résultats escomptés

20. Les résultats escomptés sont les suivants:
- Les fonctionnaires du PAM savent mieux intégrer la problématique hommes-femmes à la formulation des politiques et à la programmation;
 - La problématique hommes-femmes est mieux intégrée, et de façon plus systématique, aux programmes et aux activités du PAM; et
 - Les pays partenaires sont mieux à même d'intégrer une perspective sexospécifique à leurs politiques, plans et projets concernant l'alimentation et la nutrition.
21. Afin d'obtenir les résultats escomptés, le PAM conjuguera des interventions ciblées²⁰ et une prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes²¹. Des interventions ciblées seront mises en œuvre dans le contexte de la programmation au niveau du terrain sur la base d'analyses sexospécifiques, et la problématique hommes-femmes sera intégrée aux niveaux des programmes et de l'ensemble de l'institution. Comme les femmes sont fréquemment désavantagées, elles seront souvent privilégiées dans le contexte de ces interventions, ce qui n'écarte pas la possibilité de mettre en œuvre des interventions en faveur des hommes et des garçons si besoin est.

DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES

Exploiter les acquis et relever les défis

22. Le PAM a déjà posé des bases solides pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes: l'accent mis sur les femmes dans ses politiques a contribué à faire comprendre et respecter le rôle de ces dernières en tant que partenaires et bénéficiaires².
23. Le PAM s'engage par conséquent:
- à continuer de fournir une assistance alimentaire aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, aux enfants de moins de 5 ans et aux adolescentes;
 - à continuer de considérer les femmes comme titulaires du droit à l'alimentation et veiller à ce que cette politique ne les expose pas à des abus ou à des actes de violence;
 - à continuer de faciliter la participation des femmes aux comités de distribution de l'aide alimentaire; et

²⁰ Comité permanent interorganisations. 2006. *Gender Handbook in Humanitarian Action*. New York: Voir p.3: Les interventions ciblées "doivent compenser les conséquences des inégalités fondées sur le sexe, comme le déni à long terme des droits à l'éducation et aux soins de santé. Cela est important étant donné que, fréquemment, les femmes et les filles sont plus désavantagées que les hommes et les garçons [...] mais, dans différentes situations, les interventions seront axées sur les hommes ou sur les garçons, par exemple lorsque ceux-ci risquent d'être enrôlés pour participer à un conflit armé".

²¹ ONU. 1999. (A/52/3/Rev.1) p. 26: "Intégrer une démarche d'équité entre les sexes, c'est évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée [...] dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes."

- à continuer d'améliorer l'accès à l'éducation et de réduire les différences entre garçons et filles dans l'éducation primaire et secondaire, en utilisant comme incitation la distribution de rations familiales.
24. L'évaluation de la politique concernant la problématique hommes-femmes a identifié les enjeux qui doivent orienter cette nouvelle politique, à savoir: i) réaffirmer que la problématique hommes-femmes est intégrée au mandat du PAM; ii) réorienter l'approche suivie par le Programme pour pouvoir mettre en œuvre des approches adaptées au contexte; et iii) mobiliser les ressources opérationnelles à cette fin.
25. Le PAM va donc définir de nouvelles priorités pour ses programmes et mettre sur pied des mécanismes d'appui institutionnels propres à créer un environnement propice à l'intégration de la problématique hommes-femmes.

NOUVELLES PRIORITES EN MATIERE DE PROGRAMMATION

26. Ces nouvelles priorités, qui intégreront une dimension sexospécifique, seront conçues de manière à tenir compte des différents contextes dans lequel opère le PAM, des situations d'urgence complexes aux situations plus stables.

Protéger les femmes et les filles

27. Le PAM continuera de renforcer la protection de ses bénéficiaires et de ses fonctionnaires conformément aux mesures spéciales adoptées par le Secrétaire général de l'ONU pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels²² et aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité.
28. Il s'attachera à prévenir la violence contre les femmes, les filles et les enfants dans le contexte de ses opérations et, face à des situations d'urgence complexes, il s'emploiera à:
- Alléger le travail des femmes et des filles qui vivent dans des camps et améliorer leur sécurité. Fréquemment, le bois de feu est ramassé exclusivement par les femmes et les filles²³, qui doivent aller le chercher loin en dehors des camps et revenir lourdement chargées et dans des conditions peu sûres. Dans le contexte des efforts déployés au niveau interorganisations, le PAM s'emploiera, dans les camps, à: i) mobiliser des ressources pour offrir des fourneaux à haut rendement énergétique aux femmes les plus vulnérables; ii) utiliser son aide alimentaire pour appuyer les activités génératrices de revenus à l'intention des femmes et des filles; iii) appuyer la création d'espaces privés et sûrs pour les femmes et les filles; et iv) faciliter la création de groupes féminins de soutien dans les camps de manière à aider les femmes à prendre des décisions et à se faire entendre sur les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle.
 - Identifier les autres possibilités qu'offrent ses opérations d'améliorer la protection des femmes et des filles. Il s'agira notamment: i) d'utiliser l'aide alimentaire pour faire mieux comprendre aux hommes et aux garçons les liens qui existent entre l'inégalité

²² Secrétariat de l'ONU. 2003. "Bulletin du Secrétaire général: Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels" (ST/SGB/2003/13). New York.

²³ Women's Commission for Refugee Women and Children. 2006. *Beyond Firewood: Fuel Alternatives and Protection Strategies for Displaced Women and Girls*. New York. Selon cette étude, il est rare que les organismes humanitaires fournissent du combustible pour la cuisine, encore plus que les hommes ramassent du bois.

entre les sexes et la faim, les associer aux activités tendant à mettre les femmes et les enfants à l'abri de la violence et à alléger la charge de travail des femmes, et les encourager à partager les responsabilités parentales; ii) de faire en sorte que les sites de distribution des produits du PAM ne présentent pas de risque pour les femmes et les filles; et iii) d'utiliser la présence du PAM sur le terrain et ses agents nationaux pour encourager les initiatives locales visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles.

Intégration d'une perspective sexospécifique aux programmes de lutte contre le VIH/sida

29. Il est fondamental de s'attaquer à l'inégalité entre les sexes si l'on veut réduire la vulnérabilité des femmes et des filles à l'infection au VIH. Le PAM continuera d'appuyer les interventions mises sur pied au niveau interorganisations pour combattre la pandémie, et il s'attachera à: i) utiliser son aide alimentaire pour susciter une prise de conscience accrue des liens qui existent entre le VIH/sida, l'inégalité entre les sexes, la violence à l'égard des femmes et l'insécurité alimentaire; et ii) œuvrer avec ses partenaires pour associer les hommes et les garçons aux activités visant à prévenir l'infection au VIH et à en atténuer les effets ainsi qu'à traiter, appuyer et soigner les personnes vivant avec le VIH/sida²⁴.

Rompre les barrières entre les hommes et les femmes grâce à des programmes améliorés de santé et de nutrition maternelles et infantiles

30. Les programmes de santé et de nutrition maternelles et infantiles (SNMI) peuvent rompre les barrières entre les sexes en associant les hommes et les garçons aux activités d'éducation concernant la nutrition et la santé des enfants. Le PAM continuera de collaborer avec ses partenaires afin: i) de fournir une enveloppe de services essentiels non liés à l'alimentation aux femmes enceintes et mères allaitantes, aux enfants de moins de 5 ans et aux adolescentes; ii) d'associer les hommes et les garçons aux activités tendant à susciter une prise de conscience accrue de la SNMI, en s'attachant à leur faire mieux comprendre la nécessité de préserver la nutrition et la santé des mères et des enfants et de participer davantage aux tâches familiales; et iii) d'encourager l'élaboration et l'utilisation d'aliments nutritifs prêts à l'emploi, surtout dans les camps.

Promouvoir l'égalité des sexes au moyen des programmes d'alimentation scolaire appuyés par le PAM

31. Les faits montrent que l'alimentation scolaire peut contribuer à réduire l'écart entre garçons et filles dans le domaine de l'éducation. Le PAM travaillera donc en collaboration avec ses partenaires pour utiliser les programmes d'alimentation scolaire comme point d'entrée pour promouvoir l'égalité des sexes à l'âge décisif où les enfants forment leur personnalité²⁵. On s'attachera à promouvoir des méthodes pédagogiques et des activités de

²⁴ Au Zimbabwe, par exemple, le PAM et l'ONG Africare ont appuyé un programme de soins à domicile qui accordait un rôle important aux hommes en leur apprenant comment prendre soin des malades. Cette expérience a remis en cause le mythe selon lequel les hommes en sont incapables et a également facilité la vie des femmes, en leur retirant un lourd fardeau.

²⁵ L'enveloppe de services essentiels prévue dans le cadre des programmes d'alimentation scolaire est une initiative menée conjointement par le PAM et l'UNICEF, qui tend à promouvoir, entre autres, l'éducation des filles et qui peut être élargie de manière à inclure d'autres mesures en faveur de l'égalité des sexes.

sensibilisation novatrices pour, par exemple, prévenir les violences sexuelles et la violence contre les femmes.

Promouvoir des relations positives entre les sexes et appuyer des moyens de subsistance durables

⇒ *Activités Vivres contre travail et Vivres pour la formation*

32. Les programmes Vivres contre travail (VCT) et Vivres pour la formation (VPF) seront conçus de manière à tenir compte des besoins différents des femmes, des hommes, des jeunes et des personnes âgées. Le PAM fera en sorte: i) que les femmes et les hommes participent sur un pied d'égalité à l'identification des activités VCT et VPF en tenant compte de leurs priorités et de leurs besoins différents; ii) que les femmes et les hommes aient également accès aux avantages apportés par les programmes VCT et VPF conçus à l'issue d'un processus participatif et que des systèmes d'appui, comme des garderies d'enfants, soient envisagés dans ce contexte pour permettre aux femmes d'y avoir plus facilement accès; et iii) qu'il soit mis en place un système de suivi pour déterminer dans quelle mesure les femmes ont acquis un pouvoir accru en matière de prise de décisions et ont tiré parti de l'aide fournie par le PAM pour améliorer leurs conditions de vie, ce système devant comporter notamment des données qualitatives.

⇒ *Programmes de transferts en espèces et de bons d'alimentation et activités Espèces contre travail*

33. Les programmes de transferts en espèces et de bons d'alimentation et les programmes Espèces contre travail seront conçus de manière que les femmes puissent en bénéficier tout autant que les hommes, sans incidences négatives. Le PAM fera en sorte: i) que les programmes de transferts en espèces et de bons d'alimentation tiennent compte des besoins des femmes et des enfants, notamment en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et du risque que le contrôle des espèces ou des bons en question ne suscite des conflits violents au foyer; et ii) qu'il soit mis en place un système de suivi pour déterminer si les programmes de transferts en espèces et de bons d'alimentation ont donné aux femmes un pouvoir accru en les faisant davantage participer aux prises de décisions et en améliorant leurs moyens de subsistance.

⇒ *Achats au service du progrès*

34. Les projets d'achats au service du progrès tiendront compte de la condition des femmes et de l'accès aux intrants agricoles, aux transports, aux marchés et aux produits des ventes. Le PAM fera en sorte: i) que les cultivatrices soient représentées comme il convient en fixant des seuils minimum de participation à la lumière du contexte national et, à cette fin, il s'emploiera avec les associations de négociants et d'exploitants à veiller à ce que les femmes soient représentées équitablement aux postes de direction et que les cultivatrices bénéficient directement des paiements en espèces résultant de la vente de leur production; et ii) qu'il soit mis en place au niveau des pays un système de suivi, d'évaluation et de rapports concernant la participation des femmes.

APPUI INSTITUTIONNEL A L'INTEGRATION DE LA PROBLEMATIQUE HOMMES-FEMMES

35. Le PAM mettra en place des mesures institutionnelles particulières pour appuyer l'intégration de la problématique hommes-femmes dans ses opérations.

Renforcement des capacités

36. Le PAM veillera à ce que les membres de son personnel acquièrent la capacité d'intégrer la problématique hommes-femmes à leur travail, notamment en effectuant des analyses. Il sera mis en œuvre un plan global de renforcement des capacités du personnel afin de développer ses aptitudes et compétences dans ce domaine²⁶. Les possibilités de formation offertes par les mécanismes interorganisations et les actions menées par les partenaires seront mises à profit.
37. Dans le cadre de sa participation aux équipes de pays des Nations Unies et au processus d'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, le PAM interviendra auprès des gouvernements et de leurs partenaires coopérants, et leur prêtera son appui, pour qu'ils développent leur capacité d'intégrer une perspective sexospécifique dans leurs plans, politiques et programmes nationaux en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Obligation redditionnelle

38. Le PAM: i) améliorera et révisera ses systèmes et ses mécanismes d'obligation redditionnelle pour incorporer une perspective sexospécifique aux programmes de travail, aux profils de gestion des risques, au S&E, au Recueil d'indicateurs, au Programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences (PACE) et au Cadre de résultats stratégiques; les cadres supérieurs devront jouer un rôle de chef de file à cet égard et ce sont eux qui seront responsables au premier chef de la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes; ii) défendra le principe de l'obligation redditionnelle en matière d'intégration d'une perspective sexospécifique à travers des accords de partenariat sur le terrain et des mémorandums d'accord; iii) renforcera son système de suivi et d'évaluation pour mesurer les progrès accomplis et en rendre compte; et iv) veillera à ce que soit respectée sa politique concernant les harcèlements sexuels et les abus de pouvoir, y compris ses directives sur l'exploitation et les abus sexuels, conformément à la politique de tolérance zéro appliquée par l'Organisation des Nations Unies en matière d'exploitation et d'abus sexuels.

Sensibilisation

39. La large présence du PAM sur le terrain et son réseau de partenaires offrent des possibilités de mener une action de sensibilisation à différents niveaux. Le PAM travaillera de concert avec ses partenaires pour: i) susciter une prise de conscience accrue de l'importance qu'il y a à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes afin de garantir une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable; et ii) élaborer une stratégie de communication et de sensibilisation pour mieux faire comprendre les liens qui existent entre l'inégalité entre les sexes, la faim et le partage des responsabilités.

²⁶ Les directeurs de pays seront ainsi sensibilisés à la condition des femmes dans le cadre de leur formation en 2009.



40. Le PAM tirera parti de l'expérience de ses spécialistes de la problématique hommes-femmes en leur demandant d'animer un vaste réseau de sensibilisation.

Intégration de la problématique hommes-femmes aux opérations

41. La large présence du PAM sur le terrain offre également la possibilité d'utiliser les connaissances de la situation locale pour concevoir et mettre en œuvre des programmes qui soient appropriés et respectueux des cultures locales.
42. L'incorporation aux opérations d'une perspective sexospécifique sera obligatoire au PAM tout au long du cycle de programmation et d'exécution d'un projet. Les outils d'évaluation du PAM seront revus et corrigés en conséquence afin d'appuyer cette démarche.
43. Pour fournir un appui supplémentaire aux bureaux, le PAM: i) lancera une initiative sous le titre "bureau de pays sensible à l'égalité des sexes" qui récompensera les bureaux de pays ayant appliqué les mesures reflétées dans la présente politique; et ii) mobilisera des ressources afin d'établir un Fonds pour les innovations en faveur des femmes, afin d'aider les bureaux de pays à mettre en œuvre des activités novatrices de nature à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Partenariats

44. Le PAM continuera de resserrer ses liens de partenariat à tous les niveaux, y compris au niveau interorganisations, pour s'attaquer aux problèmes liés à l'inégalité entre hommes et femmes, et s'attachera à promouvoir le partage des connaissances.
45. Le PAM travaillera de concert avec ses partenaires – gouvernements, organisations internationales, régionales et locales, et communautés – pour mobiliser des moyens supplémentaires, notamment des connaissances spécialisées²⁷.

Recherche

46. Le PAM collaborera avec des établissements universitaires afin de mener des recherches en vue d'améliorer ses politiques et ses programmes et collaborera avec ses partenaires pour évaluer l'impact de ses interventions.

INCIDENCES POUR LE PROGRAMME

47. La mise en œuvre de cette politique obligera le PAM à modifier certains *modi operandi* et peut-être en établir de nouveaux, ce qui aura des incidences du point de vue des ressources humaines et financières. Le PAM investira par conséquent dans la formation de personnel spécialisé et dans le renforcement des capacités et, dans les limites des ressources disponibles, dégagera des fonds pour faciliter ce processus d'intégration. Il cherchera également à obtenir des ressources extrabudgétaires pour combler tout déficit de financement.

²⁷ Le Projet GenCap, géré par le Conseil norvégien pour les réfugiés, fournit aux organismes des Nations Unies une équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes qui peuvent être déployés très rapidement en cas d'urgence.

LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
PACE	Programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences
SNMI	Santé et nutrition maternelles et infantiles
VCT	Vivres contre travail
VPF	Vivres pour la formation